

**Harcèlement tolérance zéro - Agir autrement !****Samedi 21 mai 2022 de 10h00 à 14h30****Théâtre Benno Besson Yverdon-les-Bains****Propos clés de la matinée****Nos invités :**

M. Jean-Marc Knobel, vice-président d'AJURES

Mme Jennifer Lugon, cheffe de projet « harcèlement-intimidation et violences entre élèves : prévention en milieu scolaire ». Unité de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire du Canton de Vaud.

Simon Labarrière et Joël Cruchaud, directeur et comédien (respectivement) de la compagnie « Le Caméléon » - La Liberté par la scène.

**Chefs de services de l'enseignement :**

M. Jean-Philippe Lonfat, VS

M. Hugo Stern, FR

M. Jean-Claude Marguet, NE

M. Pierre-Alain Porret, Président du SAEN et représentant du SER

Jacques Bouvier, membre du comité élargi FAPERT, représentant de parents neuchâtelois et modérateur pour la matinée.

**Présentation de Mme Lugon:**

« Harcèlement-intimidation entre élèves : répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique ». (Dayer, 2020)

Propos d'élève rapporté dans le cadre de l'intimidation d'une camarade : « Si je ne rigole pas et que je ne participe pas, ça va se retourner contre moi... »

Élément ajouté par la FAPERT : Définition de « omerta » : « 1. Loi du silence (de la Mafia, etc.) 2. Silence gardé sur un sujet compromettant ou tabou. *L'omerta sur la corruption*. Dictionnaire Le Robert en ligne

Propos rapporté d'élève qui est intimidé par des élèves : « Moi, si on me propose une médiation, je n'y vais pas. »

Elément ajouté par la FAPERT :

Méthode de la préoccupation partagée (MPP)

La méthode de la préoccupation partagée a été créée dans les années 1970 en Suède par le psychologue Anatol Pikas. Cette méthode vise à résoudre de manière non blâmante et bienveillante les situations de harcèlement-intimidation entre élèves, une méthode qui séduit les écoles romandes. La méthode MPP pratiquée dans le canton de Vaud entre autres, est une adaptation suisse de la méthode d'Anatol Pikas.

« Quand je demande aux professionnel-le-s des écoles quelles formes prend l'intimidation dans leurs établissements, systématiquement, dans toutes les écoles, qu'elles soient en zone urbaine ou en campagne, et peu importe l'âge, les violences verbales sont au cœur des observations »

« L'intimidation entre élèves, plus tôt c'est pris en charge, moins ça risque d'aller loin »

« Il n'y a pas de profil type d'élèves. Ni d'élève-cible, ni d'auteur ou autrice, mais il y a des facteurs de risques, à mettre en regard des facteurs de protection »

Propos rapporté de parents : « Il y a une forte banalisation des injures. »

« Plus on a les mêmes discours entre les différents partenaires qui gravitent autour des enfants, plus on aura ces facteurs de cohésion et donc on améliore le meilleur facteur de prévention : la cohésion des adultes »

« Outiller les jeunes, depuis le plus jeune âge, avec des compétences psychosociales, socio-émotionnelles, cela permet aux enfants d'identifier les émotions, d'apprendre à les gérer, et après, petit à petit, de travailler sur l'estime de soi, l'esprit critique... ce n'est pas parce que ton camarade te dit de sauter sur la route que tu dois le faire. Est-ce que j'ai vraiment envie de suivre le groupe ? Quand tout le monde est en train de se moquer d'un ou d'une camarade, cette empathie sous-jacente, c'est la méthode de la préoccupation partagée. »

« ... et de toujours dire aux jeunes, si tu es la cible de violence, qu'est-ce que tu peux faire sur le moment, si tu arrives...et si tu n'y arrives pas c'est ok. Quelles sont les pistes qui peuvent d'aider, aller parler à une ou un adulte en qui tu as confiance. Et pareil si tu es témoin de violence. »

« Il y a un souci de repérage... mais pas que, ce n'est pas cool de mettre ça que sur les adultes... les jeunes n'osent pas parler. La question qui se pose, c'est comment faire pour que les jeunes osent nous parler en tant qu'adulte. Et c'est notamment en mettant en place des actions qui leur conviennent »

« C'est important de prendre les enfants et les jeunes avec nous, dans les décisions qui les concernent. »

## Présentation de la compagnie « Le Caméléon »

« Le respect c'est déjà comprendre la règle dans laquelle on se trouve, et l'appliquer. »

« Les gens vont droit sur l'opresseur et oublient complètement l'opprimé. »

« ... on se retrouve vraiment dans la situation ou si je ne dis pas que j'ai vue quelque chose avec lequel je ne suis pas en accord, je donne l'exemple que ça peut peut-être passer. »

« Sur les réseaux sociaux, on peut signaler une publication inappropriée... » (propos du public)

« Le conseil qu'on peut donner aux élèves qui voient un élève harcelé ou dans une situation difficile, souvent je leur dis, tu n'es pas obligé de dénoncer le coupable, mais de porter à l'oreille d'un adulte responsable, le fait que tel individu visiblement vit quelque chose de difficile, c'est quelque chose de possible et qui ne te mets pas en porte-à-faux. »

« Je pense que les jeunes le savent... ils savent ce qu'ils devraient faire, mais ils ne le font pas... » (intervention du public)

« De montrer à un public, notamment des élèves, que s'ils ont la compétence de trouver des solutions pour des personnages de fiction, c'est qu'ils ont les compétences aussi pour trouver des solutions dans leur réalité. »

## Présentation de M. Knobel

« La justice restaurative est une justice verticale et non horizontale. »

« De permettre d'offrir la possibilité au juge et donc aux parties de régler leurs différences pénales par le biais de la médiation. Ça veut dire que, vous pouvez avoir des cas extrêmement graves, du braquage, en passant par la bagarre... jusqu'aux contraintes sexuelles, des situations extrêmement graves qui peuvent être déléguées en médiation, des médiateurs pénaux assermentés, qui sont partenaires du tribunal, qui travaille en indépendant. Et si les parties, à l'issue de la médiation, trouvent un accord - comme ils sont la plupart du temps mineurs - ils font signer ça par leurs représentants légaux, le juge doit classer l'affaire. Ce n'est pas qu'il peut, il doit classer l'affaire. L'accord de médiation fait office de jugement. »

« Donc, c'est ce qu'on appelle la justice restaurative. Ça veut dire que c'est une justice transversale, on est plus dans une justice verticale, ou c'est le juge qui décide de la sanction, ou non, qui fait tout, qui a tout sur ses épaules, pour décider si la personne, l'auteur présumé est coupable. Et si elle est coupable, quelle peine elle mérite. »

« Dans le droit pénal des mineurs, ça commence par un principe que tout doit être fait dans l'intérêt de l'enfant. L'esprit même de la justice restaurative qui a pour objectif de favoriser toujours l'intérêt de la personne, avant l'intérêt de la loi. Le problème de la loi pénale, la limitation du droit pénal donc, la justice traditionnelle, c'est qu'elle vise d'abord, en premier, le respect de la loi. C'est la loi qui doit assurer la sécurité de la collectivité, et dès que la loi est transgressée, il doit y avoir une réponse à cette transgression, parce qu'on veut assurer la sécurité collective. Donc, c'est exactement la même chose avec un règlement d'école. Le règlement est fait pour assurer le bien-être, comme il a été très bien dit par Mme Lugon. »

« Le harcèlement c'est vraiment une souffrance, vraiment quelque chose qui peut provoquer des traumatismes importants. »

« Utiliser la justice restaurative, c'est restaurer la dignité de la victime, réparer ce qui a été abîmé par l'infraction. »

« L'école c'est LE lieu par excellence de l'apprentissage du savoir-vivre ensemble. »

**M. Stern**

« Il faut tenir à distance l'envie de punir, ça c'est ce qu'il y a d'important, parce qu'évidemment les bons éducateurs et éducatrices... c'est ceux qui arrivent à tenir cette envie à l'écart. »

**M. Pierre-Alain Porret**

« Nous les profs, on est au front... les enseignants, on voit ces situations, mais on ne les décerne pas si facilement. À quel moment faut-il intervenir ? À quel moment est-on vraiment dans du harcèlement ? À quel moment, l'élève – fille ou garçon - qui n'est pas bien est impacté par ce genre de chose ? C'est assez compliqué. »

« Une chose importante c'est la pression de l'école, la pression des résultats, pour les familles, pour les jeunes, la pression de l'examen à réussir, la pression du redoublement à éviter, la pression sociale de la réussite, est probablement un des facteurs qui exacerbe les tensions à l'école et qui peuvent à moment donner, basculer dans les problématiques un peu visqueuses du harcèlement, parce que les jeunes sont stressés, et les adolescents en particulier ils sont stressés parce que très bientôt je dois choisir une voie d'étude et tout ça, et puis mon malaise de jeune, je risque de le déverser sur quelqu'un qui passe, quelqu'un qui me semble un peu faible, qui serait une bonne victime, pour sortir un tout petit peu la tension qui s'est accumulée à l'intérieur de moi-même. »

Propos relevés par Mme Lori Kohler, déléguée FAPERT pour Neuchâtel